

## UNIVERSITÉ DE MONCTON

### COMITÉ *AD HOC* SUR LA FRAUDE ACADÉMIQUE

#### MANDAT

Examiner les enjeux et les pratiques entourant le plagiat, déterminer l'approche à prendre à la gestion du plagiat et de la fraude académique, identifier les grands principes ainsi que les éléments clés d'une politique ou d'un cadre d'intervention.

#### LIVRABLES

D'ici la fin novembre 2013, le Comité remettrait à la Direction de l'Université de Moncton un rapport de 6 – 7 pages comprenant les éléments suivants :

- un bref constat du problème
- un bilan des politiques et des pratiques actuelles à l'Université de Moncton et dans d'autres universités canadiennes
- des recommandations portant sur :
  - l'approche à privilégier : sensibilisation, prévention et formation par opposition à détection et sanctions;
  - un énoncé de politique – par exemple les valeurs à préserver (intégrité académique) et l'engagement de l'Université à adopter des mécanismes de sensibilisation, de prévention et d'appui;
  - les éléments clés d'une politique ou d'une stratégie d'intervention;
  - la mise en œuvre :
    - la stratégie proposée – par exemple la désignation d'un ou d'une responsable (une personne qui est sensible à la problématique en milieu universitaire) ainsi que le mandat et le plan de travail de cette personne;
    - la création d'un comité consultatif relevant du VRER;
    - un engagement de financement de la part du VRARH;
- une recommandation de la part de la RDD que le rapport soit acheminé au Sénat académique.

Le 29 mai 2013